

rissait pas 1,200,000 âmes<sup>1</sup>. La Gaule, plus étendue que notre France, n'en comptait, au IV<sup>e</sup> siècle, que 10 millions<sup>2</sup>. En appliquant les mêmes notions à l'Égypte, on pourrait conjecturer que, sous Auguste, elle n'avait pas plus de 1,100,000 habitants<sup>3</sup>.

Ainsi, dans l'antiquité (et l'écrivain que je cite déduit, avec une rare évidence, les causes morales du fait dont il apporte les preuves matérielles), tout marchait vers l'affaiblissement de la population. Le christianisme seul a peuplé l'Europe : si quelque part le mouvement de la population a été constant, régulier, civilisateur, ç'a été dans les pays chrétiens ; et ces pauvres Pères de l'Église, dont Montesquieu se moque, au sujet de sa chère loi Papia Poppæa, ne se trouvent pas avoir été si ignorants qu'il le pense, à l'égard des choses de ce monde.

Ainsi, la sagacité et la puissance d'Auguste n'avaient fait que ralentir la marche du monde romain vers sa décadence.

1. V. le même ouvrage, tome II, liv. IV, ch. 10. La Sicile a aujourd'hui plus de 1,600,000 habitants.

2. *Ibid.*, liv. II, ch. 8.

3. L'Égypte envoyait à Rome le cinquième de ses récoltes (Orose, 1, 8) ; or, cette importation formait le tiers de l'importation totale de blé en Italie (Josèphe, *de Bello*, II, 28), en d'autres termes, 20 millions de *modii* (Aurel. Victor, *Epist.*, 1). Reste donc 80 millions de *modii* pour la consommation du pays même ; et si j'appliquais à l'Égypte les calculs de M. de La Malle pour l'Italie, qui fixent la consommation annuelle de chaque individu à 78 *modii* et une fraction, je trouverais que l'Égypte ne pouvait pas nourrir 1,100,000 habitants ; mais cette application serait très-contestable. Josèphe, *de Bello*, II, 16, indique un chiffre bien plus élevé.

§ III. — CHUTE DE MESSALINE. — CLAUDE SOUS LA DOMINATION D'AGRIPPINE.

Ai-je rendu justice à Claude ? ai-je assez montré ses intentions droites, et quelquefois son bon sens ? Le prince qui le premier vint au secours des esclaves ; le César dont le premier acte fut un décret d'amnistie<sup>1</sup> ; le consul qui, à son tribunal, osait manquer de respect aux subtilités du droit, et donnait gain de cause, en dépit de la lettre, au plaideur qui s'était trompé de formule<sup>2</sup>, pouvait-il être bien compris du monde romain ? Suétone ne charge-t-il pas son portrait ? Ne le traite-t-il pas à plaisir en caricature ? Claude, bafoué toute sa vie, devait-il encore être bafoué après sa mort ? Tacite, jusqu'ici, nous a manqué ; peut-être l'avait-il compris et jugé plus gravement.

Mais, non ; pour ce qui nous reste à dire, Tacite vient à notre secours, et il va nous montrer Claude bien pitoyable et bien idiot ; il nous le montre à son déclin, il est vrai, abasourdi par six années de domination extérieure et de servitude domestique. Le pouvoir impérial avait rendu fou Caligula, il rendit Claude stupide ; il avait enivré l'un, il abrutit l'autre. Il faut pardonner à la postérité, si elle est impitoyable pour ce genre d'idiotisme qui se joue avec les biens, avec l'honneur, avec le sang !

Pendant que Claude s'occupait à réformer le monde et l'alphabet, construisait des aqueducs, dépêchait aux Chérusques un roi façonné à la romaine, gourmandait le peuple qui se moquait des femmes au théâtre, faisait en un

1. Suet., *in Claud.*, 11.

2. Suet., *Ibid.*, 14.

jour vingt édits, dont un pour recommander de bien poiser les tonneaux<sup>1</sup> : Claude, si occupé à moraliser son empire, manquait de temps pour s'enquérir de la moralité de son palais. Rome tout entière parlait des désordres de Messaline, lui seul n'en savait rien. Elle avait fait périr un préfet du prétoire qui pouvait tout révéler à l'empereur. Si un homme, par crainte, ou par honnêteté, refusait d'être son amant, elle lui faisait commander, par l'empereur, d'obéir en tout à Messaline ; elle pouvait aimer ou tuer qui elle voulait.

Qui ne connaît les vers dans lesquels, avec plus de vertu que de pudeur, Juvénal peint Messaline quittant, au premier sommeil de son mari, la couche impériale, et allant hors du palais, en capuchon et en perruque blonde, suivie d'une seule esclave, courir de nocturnes aventures, si je puis dire des aventures ? Mais, à cette impériale prostituée, le désordre ne suffisait pas, il fallait encore de l'amour.

Ici, permettez-moi de m'attacher au récit de Tacite<sup>2</sup>. Cet homme dit les choses de telle manière qu'il n'y a pas moyen, après lui, de les redire ou de les comprendre autrement : la vérité s'incruste dans son langage. Je ne ferai que les traduire, ce qui est déjà bien présomptueux. Ce n'est pas qu'il n'ait été traduit avec talent ; mais, comme tout au monde, une traduction est chose individuelle. Chacun y met son sens, sa façon de comprendre, sa façon de sentir ; chacun, tout fidèle qu'il se prétende, pousse la pensée de l'auteur vers sa propre pensée ; chaque homme a son esprit, par lequel les choses ne passent pas sans en recevoir quelque teinture ; chaque homme, sa langue propre,

1. Suet., in *Claud.*, 16.

2. Tacite, *Annal.*, XI, 42, 26 et suiv.

qui ne dit rien comme la langue d'un autre. Je traduirai mal Tacite, mais je le traduirai selon ma pensée.

« Une passion voisine de la fureur avait enflammé Messaline pour le noble Silius, le plus beau de la jeunesse romaine. Afin de le tenir sous l'exclusive possession de son amour, elle avait poussé dehors, par un divorce, Junia Silana, sa femme. Silius sentait la honte et le péril ; mais une mort certaine s'il refusait, l'espérance de tromper Claude, de magnifiques promesses l'avaient décidé. Les chances de l'avenir, les jouissances du présent, lui tenaient lieu d'autre assurance. Elle, pourtant, ne cachait pas son amour, venait chez lui en grand cortège, ne le quittait pas en public, lui prodiguait richesses et honneurs : il semblait qu'une révolution fût faite dans l'État ; esclaves, affranchis, tout l'attirail d'une cour, passaient de l'empereur à l'amant...

« Mais cette facilité même rendait à Messaline l'adultère insipide ; elle se jetait dans des débauches inouïes, quand une fatalité malheureuse, la crainte d'un danger imminent qu'il croyait détourner par un autre, poussa Silius à ambitionner plus que le triste et commun avantage d'être l'amant de Messaline (an 48) : « Pourquoi se cacher, lui « disait-il, pourquoi laisser vieillir le prince ? Le temps « des précautions était passé. Aux innocents les innocentes « mesures ; à ceux dont le tort est manifeste, nulle res- « source que l'audace. Les complices ne manqueraient « pas ; tant d'autres couraient les mêmes dangers ! Seul, « sans femme, sans enfants, il était prêt à épouser Messa- « line, à adopter Britannicus ; elle garderait le même « pouvoir, mais elle le garderait sans péril ; il fallait seu- « lement prévenir Claude, facile à surprendre, prompt à « se venger. » Messaline reçut froidement ces paroles,

non par amour pour son mari; mais elle comprenait que Silius, maître de l'empire, mépriserait la femme infâme qui l'avait élevé, et saurait apprécier à sa juste valeur un crime auquel le danger l'eût fait consentir. Cependant le mot de mariage, l'étrangeté d'une telle infamie (dernier raffinement de plaisir pour ceux qui ont perdu toute honte), tout cela finit par lui sourire.

« Claude étant allé faire un sacrifice à Ostie, elle n'attendit pas plus tard pour célébrer en toute solennité cette union. Je ne l'ignore pas, dit Tacite, une telle sécurité paraîtra fabuleuse; je ne raconte cependant rien que je n'aie lu, que je n'aie entendu de nos vieillards. Dans une ville instruite de tout, parlant de tout, à un jour marqué, un consul désigné et la femme du prince s'unirent en mariage; il y eut des témoins appelés pour mettre le cachet sur leur contrat, des auspices, des sacrifices, une dot d'un million de sesterces. Il fut écrit dans l'acte que les conjoints se mariaient pour avoir des enfants. » L'impure Messaline porta le voile de safran des fiancées; les conviés s'assirent au festin; le lit consacré au Génie nuptial, couvert de pourpre de Tyr, fut préparé devant tous les yeux<sup>1</sup>. Claude même, dit-on, avait signé le contrat de mariage: on lui avait persuadé que c'était quelque talisman propre à détourner les périls dont le menaçaient les devins de Chaldée<sup>2</sup>. Tout se fit selon les rites sacrés, selon les lois antiques: Messaline ne voulait que d'un bon et légitime mariage<sup>3</sup>.

Tout cependant se fût bien passé pour elle, si elle n'eût irrité les affranchis; mais elle avait fait périr Polybe qui

1. V. aussi Dion, LX; Suet., in *Claud.*, 26, 29.

2. Suet., *ibid.*, 29.

3. Non nisi legitime vult nubere. (Juvénal, X, 239.)

avait été son amant, et tout le corps était révolté contre elle<sup>1</sup>. « A la nouvelle de son mariage, la maison du prince fut saisie d'horreur et de surprise; ceux qui étaient en crédit, qui allaient être en danger si la face des choses changeait, ne se parlaient plus secrètement, ils s'écriaient tout haut: « Quand un histrion avait souillé la couche du prince, c'était une honte, ce n'était pas une révolution. Aujourd'hui, un jeune noble, audacieux et beau, « tout près d'être consul, devait, après un tel mariage, « pousser plus loin ses espérances. » Ils pensaient avec crainte à l'imbécillité de Claude, au joug que lui imposait sa femme, à tant de meurtres qu'avait ordonnés Messaline; mais aussi « avec la faiblesse du prince, si on avait « le temps de faire valoir auprès de lui l'énormité d'un tel « crime, elle pouvait être condamnée, écrasée, avant « d'être accusée seulement. Tout le danger était qu'elle « pût se défendre; il fallait que les oreilles de Claude fussent fermées, même à ses aveux. » Calliste, Narcisse et Pallas pensèrent pourtant à dissimuler tout, à menacer secrètement Messaline, et par ces menaces, à éloigner Silius. Pallas et Calliste renoncèrent même à ce dessein: l'un par lâcheté; l'autre, qui avait vu la cour de Caligula, parce qu'il savait qu'on retient le pouvoir plus par la précaution que par la violence. Narcisse persista seul, et, renonçant à avertir Messaline, attendit l'occasion d'instruire César.

« Celui-ci prolongeait son séjour à Ostie. Il avait deux maîtresses, Calpurnie et Cléopâtre, que Narcisse, par des libéralités, par des promesses, par l'espérance d'un plus grand crédit lorsque Messaline serait renversée, décida à

1. Dion, LX.

prendre sur elles les dangers d'une dénonciation. Calpurnie, dès qu'elle put voir César en secret, se jette à ses genoux, s'écrie que Messaline a épousé Silius. Cléopâtre, interrogée par elle, confirme son récit. Elles font appeler Narcisse; l'affranchi demande d'abord à son maître pardon pour le passé, pardon de lui avoir caché la honte d'une coupable épouse. « Ce qu'il veut aujourd'hui, ajoute-il, ce n'est pas reprocher à Messaline tant d'adultères, ce n'est pas redemander à Silius cette maison, ces esclaves, toute la pompe de sa fortune nouvelle : qu'il en jouisse ; mais qu'il rende à César une épouse, qu'il rompe cet infâme mariage ! ... Sais-tu ton divorce ? dit-il à Claude. Le mariage de Silius s'est fait aux yeux du peuple, du sénat, des soldats ; si tu ne te hâtes, ce nouveau mari est maître de Rome. » Claude appelle ses amis, s'inquiète. « Qu'il aille au camp, lui dit-on, qu'il s'assure des prétoriens, qu'il veille sur sa vie avant de songer à sa vengeance. » Le malheureux n'avait que trop besoin d'être rassuré, il croyait déjà Silius empereur. Frappé de son danger, bien plus que de sa honte, il s'en allait au camp, demandant sans cesse : « Suis-je encore prince ? Silius ne l'est-il pas ? »

« C'était en automne. Messaline, plus folle et plus prodigieuse que jamais, célébrait les vendanges dans ses jardins. Le raisin était sous le pressoir, le vin coulait des cuves à grands flots ; les bacchantes en délire, ceintes de peaux de bêtes, dansaient alentour. Elle, les cheveux en désordre, le thyrses à la main, les cothurnes aux pieds, secouant sa tête comme une insensée ; auprès d'elle, Silius couronné de lierre, entendaient les chants licencieux qui résonnaient

1. Suet., in Claud., 36.

à leurs oreilles. Au milieu de la folie de cette fête, Vectius Valens était monté sur un arbre élevé. — « Que vois-tu ? » lui demanda-t-on. — « Un grand orage du côté d'Ostie. » — Hasard ou vérité, cette parole fut un présage. La rumeur publique ne disait rien encore ; mais Messaline reçoit de tous côtés des messages ; elle apprend que Claude est instruit, qu'il arrive prêt à se venger. Elle se retire dans la villa de Lucullus<sup>1</sup>, celle qu'elle avait achetée avec le sang de Valérius Asiaticus. « Silius, pour dissimuler ses craintes, va au Forum s'occuper des affaires publiques. Le reste se sépare ; mais les centurions arrivent, saisissent tous ceux qu'ils rencontrent. Messaline, au milieu de son trouble, ne manque pas de cœur ; elle sait combien de fois il lui a été utile de voir, d'entretenir son mari : elle se rendra au-devant de lui ; Britannicus et Octavie iront embrasser leur père ; Vibidia, la plus ancienne des vestales, s'est décidée à aller demander pour elle la clémence du grand pontife. Quant à elle, suivie de trois personnes seulement (telle était la solitude qui s'était faite soudain autour d'elle), elle traverse toute la ville à pied, et dans un tombereau où l'on emporte les immondices des jardins, prend la route d'Ostie, ne rencontrant de pitié nulle part ; l'infamie de ses crimes étouffait toute compassion.

« César pourtant tremblait toujours ; il n'avait pas confiance en Géta, le préfet du prétoire, homme léger dans le bien, léger dans le mal. Narcisse et ceux qui s'étaient risqués avec lui ne voient qu'un moyen de sauver la personne de Claude : « Que pour un jour seulement il donne à un des ses affranchis le droit de commandement sur les troupes. » Narcisse s'offre à l'exercer ; Narcisse monte

2. La villa ou les jardins de Lucullus étaient sur le Pincio, près de la Trinité du Mont. V. Frontin, *Aquæd.*, 22.

en voiture avec lui, de peur qu'en chemin Vitellius et Cécina, qui l'accompagnent, ne le fassent changer d'avis... » Le voyage se passe en lamentations de César, en paroles équivoques et cauteleuses de Vitellius et de Cécina, en instances de Narcisse, qui cherche en vain à les faire expliquer. « Déjà on apercevait Messaline; elle criait à Claude d'écouter au moins la mère de Britannicus et d'Octavie : Narcisse étouffe sa voix en parlant de Silius, de son mariage, et, pour détourner la vue de César, lui met sous les yeux les preuves écrites des désordres de Messaline. A l'entrée de Rome, les enfants se présentent : Narcisse les fait écarter. Vibidia vient elle-même, à sa honte, demander que le prince ne condamne pas sa femme sans l'entendre : « Le prince l'entendra, répond Narcisse; la dé-  
« fense sera libre devant lui. Va reprendre tes sacrifices. » Claude, au milieu de tout cela gardait un étrange silence; Vitellius semblait ne rien entendre; tout obéissait à l'affranchi.

« Il ordonne; il fait ouvrir la maison de l'adultère; il y fait conduire l'empereur. Dans le vestibule, il lui montre l'image de Silius le père, que le sénat avait ordonné de détruire; la noblesse tenait toujours à ses espérances et à ses regrets. Il lui montre, bien plus encore, les souvenirs de sa propre famille, « les témoignages héréditaires de la gloire des Drusus et des Néron, devenus le prix de l'adultère. Il le conduit au camp, furieux et plein de menaces, appelle les soldats à l'assemblée, et parle le premier. Claude dit ensuite quelques mots; si juste que fût sa colère, sa timidité l'arrêtait. Les cohortes s'écrient, demandent le nom et le châtement des coupables. » Les soldats n'étaient peut-être pas bien jaloux de la gloire de leur empereur; mais c'était une vengeance, et toute ven-

geance leur était profitable. « Silius, amené au tribunal, ne sollicita qu'une chose, une prompte mort.

« D'autres encore parmi les coupables ne souhaitèrent que d'en finir vite. » Ce fut une belle occasion de supplices, car tout amant de Messaline était coupable. Titius Proculus, que Silius avait placé auprès d'elle; Vectius Valens, prêt à avouer, à dénoncer qui on voudrait; d'autres encore sont menés à la mort. « Seul, le pantomime Mnes-ter, que Messaline avait aussi aimé, se débattit contre le supplice, déchira ses habits, montra la marque des coups qu'il avait reçus, rappela au prince les paroles par lesquelles lui-même l'avait soumis aux ordres de Messaline. « D'autres, disait-il, avaient été séduits par des présents, « d'autres par l'ambition; lui, la nécessité seule l'avait « rendu coupable, et il eût péri tout le premier, si le pou-  
« voir fût tombé aux mains de Silius. » César se laissait toucher, mais ses affranchis lui représentèrent (admirable raison!) « qu'il serait honteux, après avoir mis à mort  
« tous ces hommes considérables, de ménager un histrion :  
« qu'une si grande faute fût volontaire ou non, peu impor-  
« tait... »

« Cependant Messaline était retournée dans les jardins de Lucullus; elle gagnait du temps, préparait des prières, espérait, s'irritait; en cette extrémité, tel était encore son orgueil! Si Narcisse même ne se fût hâté, les dangers retombaient sur lui. Claude, rentré au palais, apaisé par un bon repas, échauffé par le vin : Allez, dit-il, dites à cette pauvre « femme (c'est le mot dont il se servit) de venir  
« demain se justifier devant moi. » Sa colère s'affaissait, son amour lui revenait au cœur; si on tardait trop, il pouvait appeler son épouse. Narcisse prend tout sur lui, sort de la salle; des centurions et un tribun étaient de garde :

« L'empereur l'ordonne, dit-il, faites-la mourir. » L'affranchi Évode les suit, comme garde et comme surveillant. Il part à la hâte ; il trouve Messaline couchée par terre, sa mère Lépida auprès d'elle, séparée de sa fille lorsque celle-ci était puissante, dans ce triste et dernier moment ramenée à elle par la pitié. Elle lui conseillait » (maternellement) « de ne pas attendre le meurtrier. » — « Sa vie était finie, lui disait-elle ; elle ne pouvait plus espérer qu'une chose, l'honneur dans la mort. » Mais cette âme corrompue par le désordre n'avait pas même un tel sentiment d'honneur ; elle pleurait et se plaignait lorsque les portes sont poussées avec fracas : le tribun est là silencieux devant elle ; l'affranchi lui jette des injures de valet. Alors, seulement, elle comprit son sort, prit une épée, voulut en vain, toute tremblante, s'en percer la gorge et la poitrine. Le tribun la tua ; on laissa son corps à sa mère.

« Claude était encore à table lorsqu'on lui annonça que Messaline était morte ; de sa main ou de la main d'autrui ? il ne le demanda pas, se fit remplir un verre et continua à festoyer. Les jours suivants, il vit le triomphe des accusateurs, la douleur de ses enfants, sans donner signe ni de haine, ni de joie, ni de colère, ni de tristesse, ni enfin d'aucune affection humaine. » Peu de temps après, se mettant à table : — « Pourquoi l'impératrice ne vient-elle pas ? — dit-il <sup>1</sup>. » Le sénat, en faisant effacer partout l'image et le nom de Messaline, l'aida à tout oublier. Narcisse reçut les insignes de la questure, faible ornement du triomphe que son orgueil remportait sur Calliste et sur Pallas. — Juste et légitime vengeance, dit Tacite, en terminant son récit ; mais féconde en malheur, et qui ne servit qu'à nous faire changer de misère ! »

1. Cur domina non veniret. Suet., in *Claud.*, 39.

De deux fiancées <sup>1</sup> et de trois femmes que Claude avait eues jusque-là, la mort lui avait ôté une de ses fiancées le jour même où il devait l'épouser ; il avait renvoyé l'autre pour plaire à Auguste, sa première femme pour de légers motifs, la seconde pour des turpitudes pareilles à celles de Messaline. Le mariage me réussit trop mal, disait-il aux prétoriens, je jure de vivre sans femme ; si je manque à mon serment, tuez-moi <sup>2</sup>. » Mais, malheureux en mariage, il ne pouvait se passer du mariage ; il lui fallait une femme, comme à tels laquais qui ont vieilli au service il faut un maître : cette âme insatiable d'assujettissement ne pouvait vivre sans la domination intime, continuelle, domestique d'une femme.

Les affranchis, nous venons de le dire, étaient divisés. La lutte était, entre eux, à qui marierait le prince (an 49).

Parmi tant de beautés qui brigüèrent son choix,  
Qui de ses affranchis mendièrent les voix.

Calliste, Narcisse et Pallas en protégeaient chacun une. Narcisse portait Élia Petina, que Claude avait déjà une première fois épousée et répudiée sans trop de motifs : « C'était, disait-il, une figure connue, une femme déjà éprouvée, rien d'inaccoutumé, rien de nouveau ; » il trouvait excellent ce rajeunissement des vieilles amours. Calliste proposait Lolliia Paulina, qui avait été femme de Caligula ; pour elle, sans doute, on faisait valoir l'habitude du palais et du trône <sup>3</sup>. Mais Pallas fut plus habile et porta Agrippine. Celle-ci était fille de Germanicus et de la

1. L'une fut Emilia Lepida, arrière-petite-fille d'Auguste par les Julies ; Auguste obligea Claude à la renvoyer. — L'autre, Livia Medullina, morte le jour fixé pour son mariage. Inscript. Orelli 716 ; Suétone, 26.

2. *Id.*, 26.

3. V. Suet., in *Claud.*, 26, et Tac., *Ann.*, XII, 1 et 50.

première, de la fière et courageuse Agrippine ; nièce de Claude, sœur de Caius, elle n'avait eu encore que deux maris. Elle apportait avec elle, disaient ses partisans, un petit-fils de Germanicus (beau cadeau qu'elle fit à l'empire !); elle avait, ajoutaient-ils, toute sa jeunesse, une fécondité déjà éprouvée. Ainsi se calculaient les avantages d'une alliance<sup>1</sup>.

Auprès d'un homme tel que Claude, le triomphe appartenait à qui pouvait le voir, l'entretenir, le caresser de plus près : le *jus osculi* (expression bien romaine de Suétone) fit la fortune d'Agrippine. Cependant, la morale romaine traitait les unions entre parents avec une religieuse horreur qu'elles ne nous inspirent pas. Mais Vitellius prit tout sur lui (an 50) : ce courtisan de Messaline, devenu bien vite celui d'Agrippine, le plus ignoble flatteur de cet ignoble règne, fit seulement promettre à César d'obéir au sénat, ce que César promit avec une parfaite humilité ; puis se rendit au sénat, débita une harangue, et obtint un décret par acclamation<sup>2</sup>. En revenant au palais, il attroupa quelques polissons sur le Forum, leur fit crier *vivat!* et s'en vint, au nom du sénat et du peuple, sommer Claude d'épouser Agrippine.

Agrippine, sa nièce, ne valait pas mieux que Messaline, sa cousine. Je voudrais vous bien rendre les belles paroles de Tacite : « La face des choses avait changé, tout obéissait à une femme ; mais ce n'était plus la domination

1. Tac., *ibid.*

2. Sur ce sénatus-consulte qui permettait d'épouser la fille de son frère, mais non celle de sa mère, V. Tacite, *Annal.*, XII, 7; Suet., *in Claud.*, 26; Zonaras, *Annal.*, II. Selon Dion ou Xiphilin, LXVIII, ce sénatus-consulte, aurait été abrogé par Nerva. Mais nous le trouvons subsistant à une époque bien postérieure. Gaïus, *Instit.*, I, 62. Ulp., *Reg.*, V, 6. Paul, *Sent.*, II, 19, § 3.

désordonnée de Messaline, qui se faisait un jouet de l'empire romain. C'était un gouvernement viril, une servitude plus ferme et mieux calculée ; au dehors, de la sévérité, souvent de l'arrogance ; au dedans, point de désordre, à moins que l'ambition n'en profitât ; un insatiable amour de richesses qui avait pour prétexte les besoins du trône. » C'était encore Messaline, au besoin aussi impudique, aussi vindicative, aussi cruelle, mais plus bienséante, d'une plus ferme allure, d'une ambition plus savante, plus sûre de son fait. Agrippine n'avait de sa mère ni cette vertu de femme, ni ce courage d'homme, ni la probité de son orgueil ; toute fière qu'elle fût, elle savait au besoin « fléchir son orgueil, » comme dit Racine.

Voici donc que recommence, comme sous Messaline, une série de cruautés. Le jour même de ce mariage qui, dans les idées de la religion romaine, passa pour un inceste et une calamité publique, le jeune Silanus, fiancé d'Octavie, la fille de César, depuis longtemps persécutée par Agrippine qui voulait donner Octavie à son propre fils, rayé du sénat, dépouillé de la préture, accusé d'inceste avec sa sœur, se donna la mort, comme s'il eût attendu ce jour pour rendre Agrippine plus odieuse.

Bien d'autres périrent après lui. La magie, les sortilèges, l'emploi des enchantements et des oracles, superstitions universelles alors, étaient une accusation toujours commode et toujours croyable. Un Taurus périt pour avoir possédé une villa qu'Agrippine trouva à son gré ; elle avait en ce genre les mêmes goûts que Messaline. Une Calpurnie fut exilée parce que César avait loué sa beauté (an 50)<sup>1</sup>. Malheur aux femmes qui avaient prétendu à l'hymen de

1. Tac., *Ann.*, XI, 22.